

Gros projet pour le Home de la Sarine



26.09.2019

**Après le rachat de Rose d'Automne, le Home de la Sarine sera rénové dès 2021.
Coût estimé, 39 millions**

NICOLE RÜTTIMANN

Réseau santé » Gros projets en perspective pour le Réseau santé de la Sarine (RSS). Ses délégués, réunis mercredi, ont accepté la reprise des activités du foyer Rose d'Automne au 1er janvier 2020 et se sont mis d'accord sur le rattrapage des retards d'amortissements des EMS du district. Ils ont aussi validé un changement de statuts visant à augmenter la limite d'endettement pour les investissements de 30 à 60 millions. Une «première pierre» en vue de garantir les dépenses nécessaires à la rénovation du Home médicalisé de la Sarine (HMS). Son inauguration est prévue au plus tôt fin 2023.

Ce projet, qui s'inscrit dans le contexte du rachat du foyer – la partie résidence reste propriété de la Fondation Rose d'Automne – est devisé à 39 millions maximum – chiffre pour l'heure «théorique, calculé en fonction des lignes directrices votées fin 2017 par les délégués», a souligné le directeur général du RSS, Jacques Pollet. Le montant inclut la rénovation de deux parties du home datant de 1984 et de 1994. Ainsi qu'un agrandissement de l'aile ouest passant de 101 à 140 chambres pour accueillir les 36 résidents de Rose d'Automne.

Il est aussi prévu de regrouper sur le site de l'HMS l'administration du RSS et de l'aide, et des soins à domicile (pour l'heure sise au bâtiment du Quadrant), mais également de rénover la centrale des ambulances. Des travaux devisés sous toute réserve à 10 millions. Le mandat d'étude, englobant l'entier des travaux, est en cours.

Un devis en mai 2020

La dernière rénovation du HMS remonte à 2008. L'offre avait été adaptée, avec davantage de chambres à un lit plutôt que deux. La capacité n'avait pas été augmentée. La nouvelle transformation est pensée sur la durée, soit plus de 30 ans, note-t-il. Un devis sera soumis à l'assemblée des délégués de mai 2020. Il portera sur cette rénovation, ainsi que sur le regroupement des administrations du RSS et la refonte de la centrale SAS. Un référendum obligatoire sera présenté à tous les citoyens du district de la Sarine en automne de l'année prochaine.

Ce point a suscité des questions, certains redoutant notamment que la hausse de la limite d'endettement ne mène à des abus. Des craintes apaisées par le directeur, notant que les montants présentés par souci de transparence sont ici estimés au maximum. Les délégués ont accepté la modification par 28 voix contre 17.

« C'est une opération pragmatique et neutre sur le plan économique »

Jacques Pollet

Le rachat de Rose d'Automne, étudié depuis 2017, a donc aussi été approuvé par 33 oui. Il se chiffre à 4,2 millions, représentant la valeur du bâtiment, du terrain et des actifs. Une opération qualifiée de «pragmatique et neutre sur le plan économique» par Jacques Pollet: le RSS payera des frais annuels de 168'745 fr., montant quasi équivalent à celui actuellement versé à l'EMS.

La partie foyer sera intégrée au HMS. Tout le personnel se verra proposer un contrat de travail, au HMS ou à la résidence. Dans sa configuration actuelle, le déficit de Rose d'Automne s'élevait à 350'000 francs par an (*La Liberté* du 3.9.19). Ce rattachement dégagera «des économies substantielles qui permettront d'atteindre un équilibre entre les charges et les produits».

Stratégie sur 5 ans

Certains délégués se sont interrogés sur l'affectation de l'immeuble de la Rose dès 2023. Plusieurs pistes sont étudiées, a exposé le comité: utiliser l'immeuble pour les besoins du RSS, le mettre à disposition d'EMS mandatés (y reloger des résidents d'EMS lors de travaux), ou le revendre à l'externe (HFR, RSFM...) «Nous sommes en attente de la nouvelle mouture du plan cantonal afin d'évaluer les besoins», a indiqué le président.

33: Le nombre d'années qu'il faudra pour amortir les EMS du district

Après avoir repoussé le dossier au printemps, les délégués ont aussi validé – 31 oui, 10 non – la stratégie de rattrapage d'amortissements pour les EMS du district. Ils sont fixés à 3% par an, afin de permettre un amortissement sur 33 ans. En 2013, la Commission des établissements médico-sociaux avait déjà unifié les méthodes de calcul pour assurer «une meilleure traçabilité, une plus grande cohérence comptable et l'égalité de traitement entre les EMS», comme l'a relevé le président. La nouvelle stratégie «doit permettre une unification complète des procédures qui permettra aux communes de faire une économie de charge de près de 850'000 fr. dès la fin du processus».

A partir de 2023, le RSS facturera annuellement aux communes du district, sur une période de 5 ans, un montant supplémentaire d'au maximum 3,1 millions destiné à rattraper les retards. Retards qui, pour tous les EMS, se chiffrent à environ 15 millions.